

Comportement des villes et régions francophones dans les programmes européens de coopération.

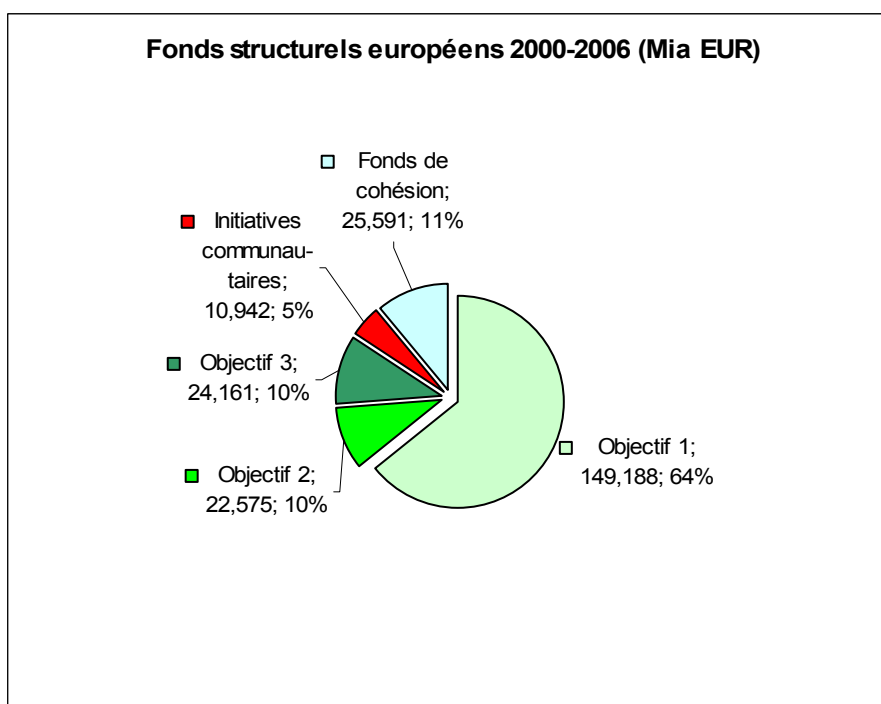
Alain COLARD
Chargé de recherches ULB (IGEAT)
Point de contact du programme Interreg IIIB (ENO)
AColard@ulb.ac.be

Partant du constat que les inégalités régionales au sein de l'Union Européenne (UE) ainsi que l'inégalité d'accès aux services et aux TIC restent très importantes, l'un des grands piliers concrétisant son existence est et reste sa politique de cohésion, nécessitant d'énormes moyens financiers, en fait près d'1/3 de son budget de fonctionnement.

Deux types de politiques et de fonds s'additionnent pour arriver à plus de cohésion économique, sociale et territoriale : la politique et les fonds dits « de cohésion » et « régionaux ».

L'élargissement à 25 prête à accentuer encore cette politique, doublant encore l'écart entre régions riches et pauvres, et amenant les Etats éligibles au fonds de cohésion de 4 (Espagne, Grèce, Irlande, Portugal) à 14, les 10 nouveaux y ayant accès. Très logiquement donc, les Etats, réunis aux Conseils européens de Lisbonne et Göteborg, ont conforté cette politique de développement durable, croissance et convergence parfaitement prise en compte dans ces programmes essentiellement régionaux.

Pour la période 2000-2006, 213 milliards d'Euros (de 1999, donc en fait encore plus) sont réservés à la politique de cohésion, incluant les 10 nouveaux Etats membres bien avant leur entrée officielle dans l'UE en soutenant le renforcement de leurs capacités administratives afin de bénéficier au mieux de ces politiques (programmes Phare, Ispa et Sapard).

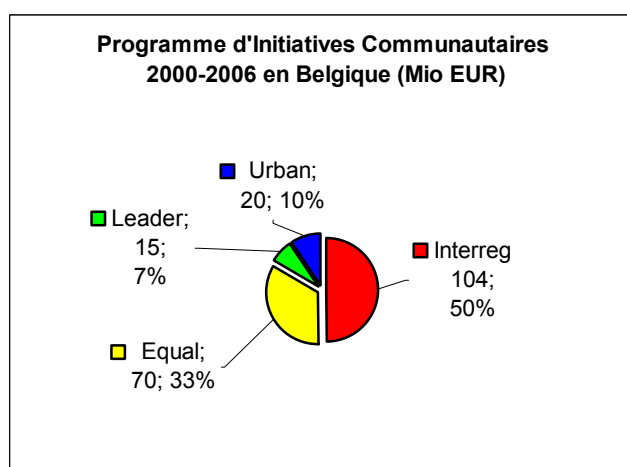
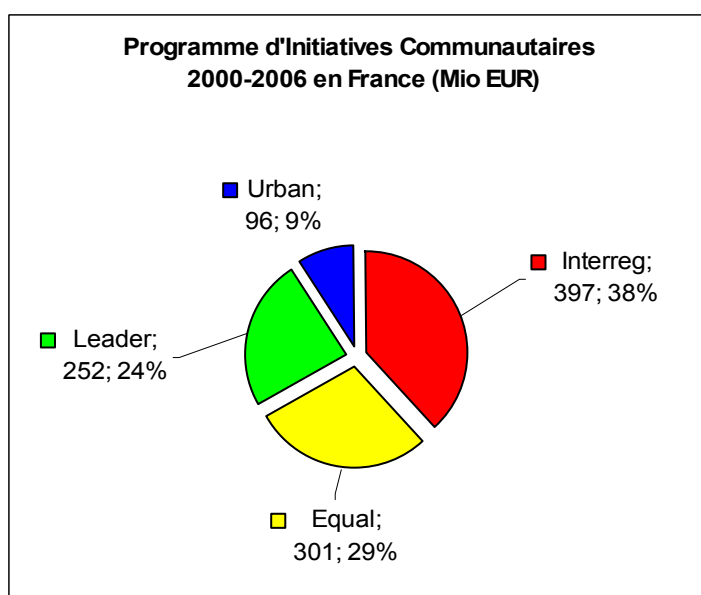


Source : Commission Européenne, Politique Régionale, Dossier d'information « Avenir politique de cohésion ».

A ces montants, extrêmement élevés, doivent en outre être ajoutés les cofinancements nationaux, qui sont souvent équivalents.

Alors que la géographie des régions pouvant bénéficier de Fonds Objectif 1 (Régions en retard) et 2 (Régions affectées par le déclin industriel) est parfaitement déterminée par les indicateurs socio-économiques, ce n'est pas le cas pour l'Objectif 3, qui concerne l'aide à la Formation, la création d'emplois et l'insertion sociale et peut intervenir sur tout le territoire de l'UE complémentaire aux régions en Objectif 1.

Le Programme d'Initiatives Communautaires comporte lui 4 volets, dont le programme Interreg est généralement le principal (40% en France, 50% en Belgique, les Etats ayant « ventilé » différemment les fonds alloués.



Source : Commission Européenne, Politique Régionale, Feuilles « Les Fonds structurels en France » et « Les Fonds structurels en Belgique ».

Dans le cadre de ce colloque, le programme actuel Interreg IIIB (Coopération transnationale) est le plus intéressant car il couvre tout le territoire de l'Europe du Nord-ouest (ENO), alors que les programmes Interreg IIIA (Coopération transfrontalière) ne peuvent concerner que les départements (F) ou arrondissements (B) frontaliers. C'est le seul – avec Interreg IIIC (Coopération interrégionale), mais ayant beaucoup moins de fonds – qui peut répondre à notre interrogation sur les villes et régions les plus actives dans la volonté de coopération internationale dans le domaine du développement territorial.

Les programmes Interreg (actuellement IIIA, IIIB et IIIC) ne sont en fait que des « boîtes à projets » où le principe est que l'Europe subsidie EN PARTIE des projets de développement territorial rentrant dans leur cadre. Ainsi, Interreg IIIB subsidie jusqu'à 50% – et même 75% dans les zones Objectif 1 comme le Hainaut belge et français – des projets transnationaux d'aménagement du territoire (au sens très large) à conditions qu'ils soient réellement transnationaux (partenariat venant de plusieurs pays), innovants et constituent en des actions ou investissements tangibles sur le territoire européen. Rien que pour l'Europe du Nord-ouest (ENO), 330 millions d'Euros sont « réservés » à ce programme, le principe étant que le secrétariat Interreg IIIB – ENO, après avoir fait connaître ce programme et émis des appels à projets, « attend » les propositions, les évalue et les 8 Etats Membres de l'ENO (Suisse

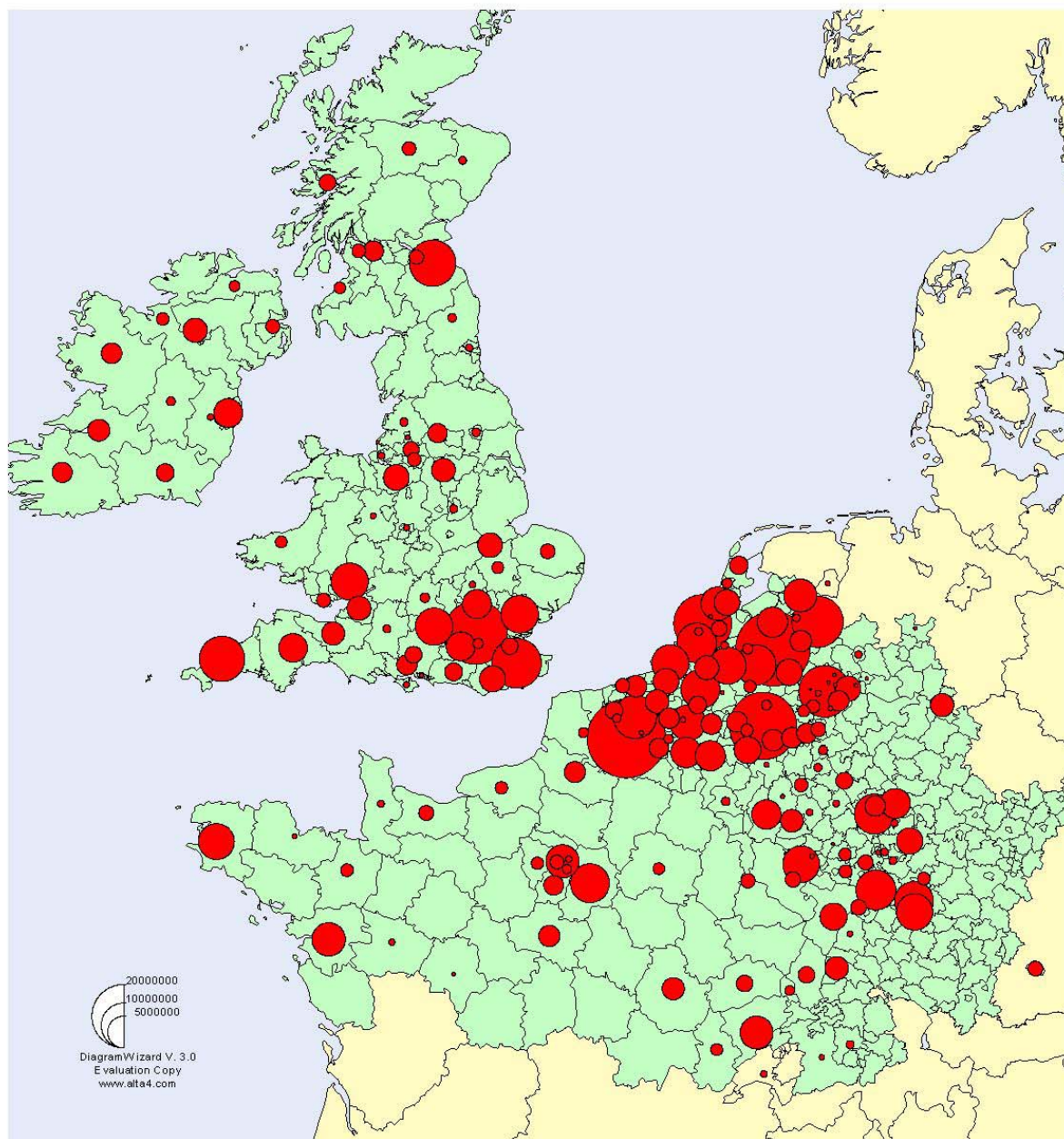
incluse) se réunissent en Comité de Pilotage et votent en faveur de certains de ces projets, qui peuvent alors immédiatement être effectifs et bénéficier de cette énorme aide européenne.

Actuellement, alors que nous sommes à mi-parcours du programme, 90% de ces 330 MEUR ont été affectés à près de 80 projets élus, ceci nous permettant enfin de faire une géographie des types de partenariats existants et du dynamisme des villes – et des villes francophones à l'exception de la moitié sud de la France – à utiliser cette manne européenne.

La 1^{ère} carte rapporte par zone NUTS 3 le TOTAL des montants des projets, avec le montant de chaque partenaire de chaque projet rapporté à son adresse, et amène aux considérations suivantes :

- Effets nationaux : les Etats participent très différemment à ce programme, avec d'un côté les Pays-Bas ayant une politique très active d'utilisation de ces fonds, contrairement aux français et aux allemands. L'Etat néerlandais, très préoccupé par les problèmes éminemment transnationaux de la gestion – tant quantitative que qualitative – des eaux, ont d'une part « affecté » une grande part de leur budget européen Interreg au programme IIB plutôt que IIIA ou IIIC (chaque Etat ventilait à sa guise la part du budget Interreg qui lui était attribuée entre les 3 volets), alors que la France ou la Belgique ont plus misé sur les programmes transfrontaliers IIIA.
- Effets régionaux en France : de tous les NUTS3 de l'ENO, c'est le département du Nord qui a le plus gros montant de budgets engagés dans des projets : plus de 30MEUR !!! Nous verrons plus loin en détail quels organismes sont responsables de ce succès, mais cela corrobore un fait déjà très connu : en matière d'aménagement du territoire, le Nord-Pas-de-Calais a reçu « mission » dans le cadre de la MIAT sous le gouvernement précédent de s'articuler avec les « villes du Nord », et, très clairement, les instances régionales ont une politique très énergique de création de liens avec les villes plus au nord, Bruxelles et les villes flamandes et wallonnes proches de Lille en particulier, et les fonds Interreg sont un puissant outil financier que la Région – peu favorisée sur le plan économique – aurait bien tort de délaissé. L'Alsace, la Franche-Comté et les départements atlantiques utilisent aussi assez grandement ces fonds. Par contre, la Champagne-Ardenne, la Lorraine et tout le Centre de la France – Ile-de-France rapportée à sa population comprise – n'essaient pas de rentrer des projets au programme malgré qu'il peut fournir 50% du budget du projet !!!
- Effets régionaux et locaux en Belgique : c'est la Flandre occidentale qui participe le plus au programme, cumulant des projets dans le Courtrais – faisant partie de la métropole lilloise transfrontalière – et des projets transnationaux concernant la Côte. Les grandes villes de la dorsale wallonne sont aussi fort actives (Charleroi – Namur – Liège), alors que la Région de Bruxelles-Capitale l'est relativement peu.

**Interreg IIIb : Budgets totaux des projets acceptés
(Toutes Priorités)
(Situation septembre 2004)**



Alain COLARD, Chercheur ULB & Point de Contact Interreg3b



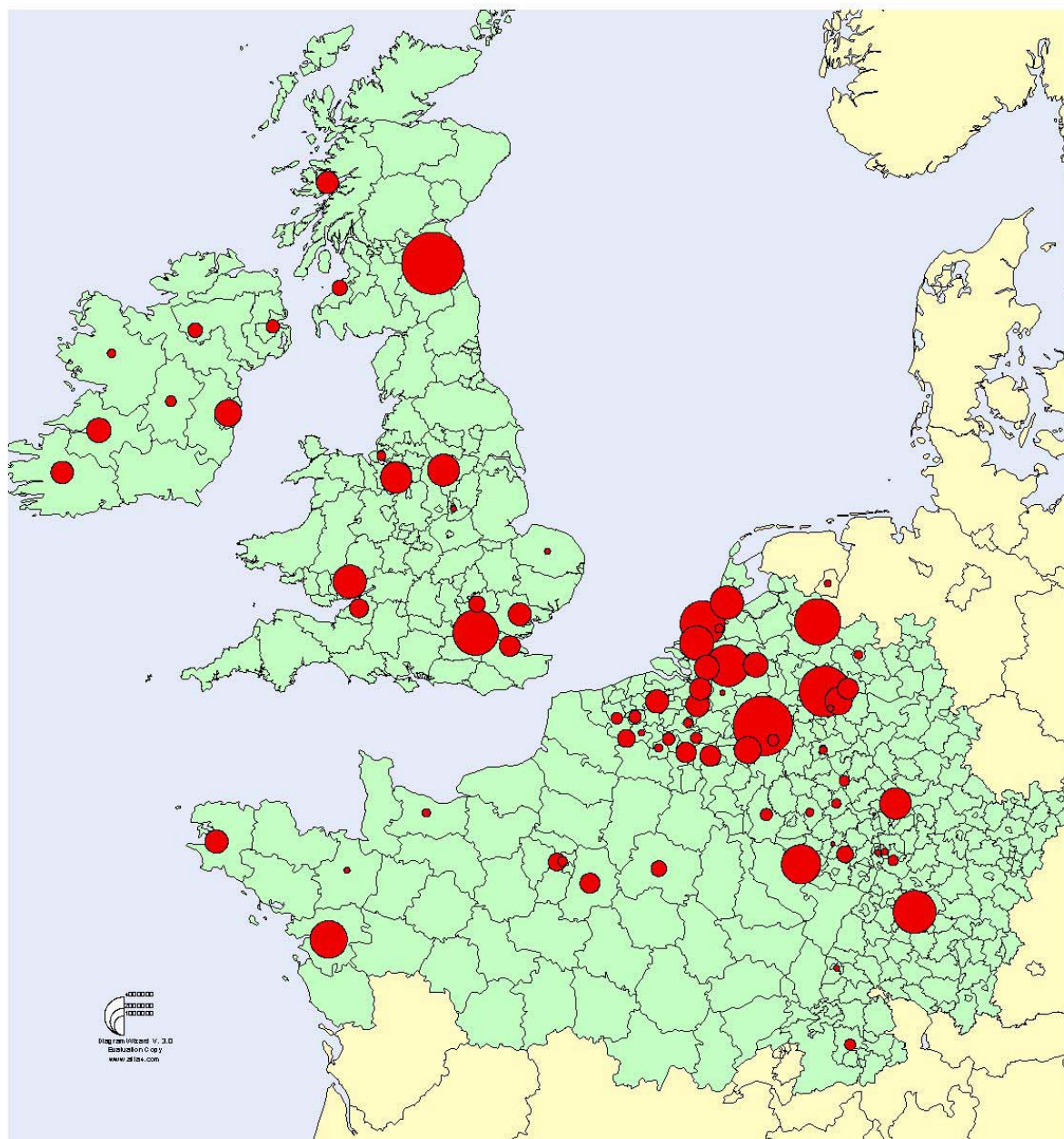
Carte 1

De ces observations, mais aussi si on considère aussi les autres Etats de l'ENO, en particulier l'Allemagne et la côte sud de l'Angleterre, nous arrivons à la conclusion que les régions qui utilisent le plus le programme Interreg IIIB sont les zones frontalières, déjà familiarisées aux programmes IIIA. Les raisons sont sans doute que ces programmes sont assez compliqués, quoique facile à comprendre, et qu'il est ardu de bâtir un partenariat transnational et surtout un dossier complet dans les règles imposées par le programme, et qu'ainsi ceux qui sont familiers aux programmes transfrontaliers (IIA puis IIIA) ont souvent plus de volonté et de contacts extérieurs à leur pays. Pour la France, le fait que ce programme soit très anglophone a aussi gêné plus d'un amateur. Exception à ce raisonnement : la Champagne-Ardenne et la Lorraine, peu présente malgré plusieurs projets « pensés » surtout par les instances régionales, mais qui n'ont pu aboutir.

Il est encore plus riche de réfléchir à ces disparités régionales en considérant à part les 5 volets – très différents – de ce programme :

1. Un réseau attractif et cohérent de grandes villes, de villes moyennes et de régions
 2. Accessibilité interne et externe
 3. Ressources en eau et prévention des sinistres liés aux inondations
 4. Autres ressources naturelles et patrimoine culturel
 5. Promotion des activités maritimes et intégration territoriale par-delà les mers.
-
1. (*Carte 2*) Géographie peu structurée : présence forte de grandes métropoles, mais pas les francophones (Paris, Bruxelles, Lille). France particulièrement absente, à part Nantes dans le projet REVIT de revitalisation de friches industrielles, et Brest dans le projet ISLA traitant du bien-être économique et social dans les communautés périphériques et insulaires avec des partenaires écossais, irlandais et néerlandais. Les deux montants les plus importants - Maastricht et Edimbourg - concernent un projet très coûteux – voire douteux – d'essai d'utilisation de l'eau tiède de fond de mine en tant que produit énergétique).
 2. (*Carte 3*) Cumule 3 logiques : un axe Londres-Lille-Maastricht lié à la problématique TGV et à plusieurs projets de meilleure intégration de villes moyennes proches des grandes gares TGV, mais aussi aux voies d'eau (projet « Blue Links ») ; un axe frontière Dijon-Franche-Comté-Alsace uniquement lié à un gros projet d'Eurovéloroutes ; enfin une forte présence hollandaise liée à un ambitieux projet (Optimum2) de traitement de la congestion automobile ainsi qu'une participation mineure à beaucoup de projets traitant de mobilité ou de TIC.
 3. (*Carte 4*) Ultra-dominance de projets hollando-allemands, lié à la gestion du Rhin et de ses affluents. Dans le monde francophone, le projet « Scaldit » réunit la Somme le Nord-Pas-de-Calais, les 3 régions belges et la Zélande dans un projet de gestion environnementale commune du bassin de l'Escaut, alors qu'un projet sur la gestion commune de la Meuse a capoté, ceci expliquant l'absence de la Champagne-Ardenne sur cette géographie.

**Interreg IIIb : Budgets totaux des projets acceptés
Priorité 1 : Réseaux de Villes & Régions
(Situation septembre 2004)**

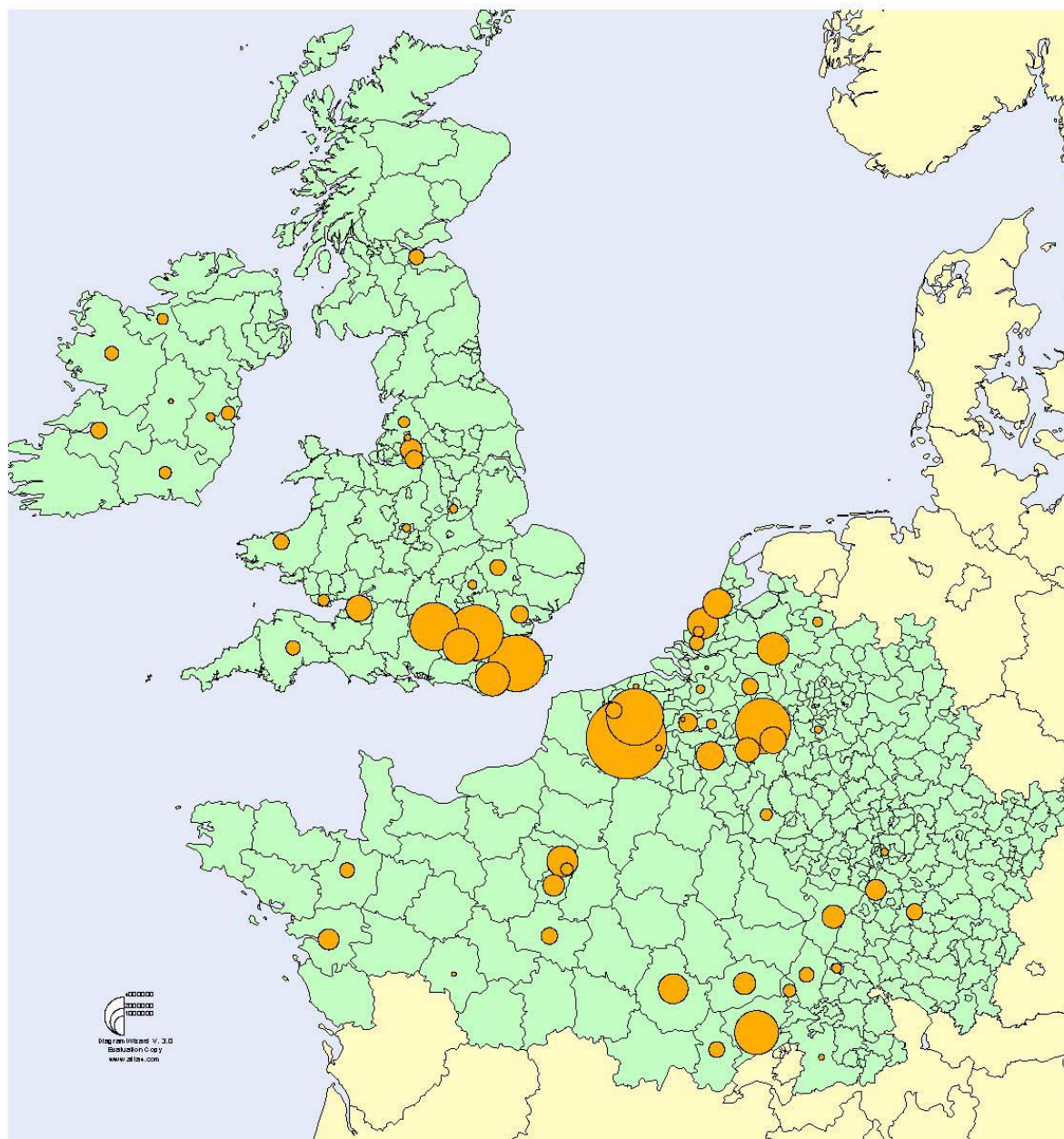


Alain COLARD, Chercheur ULB & Point de Contact Interreg3b



Carte 2

**Interreg IIIb : Budgets totaux des projets acceptés
Priorité 2 : Transport et TIC
(Situation septembre 2004)**

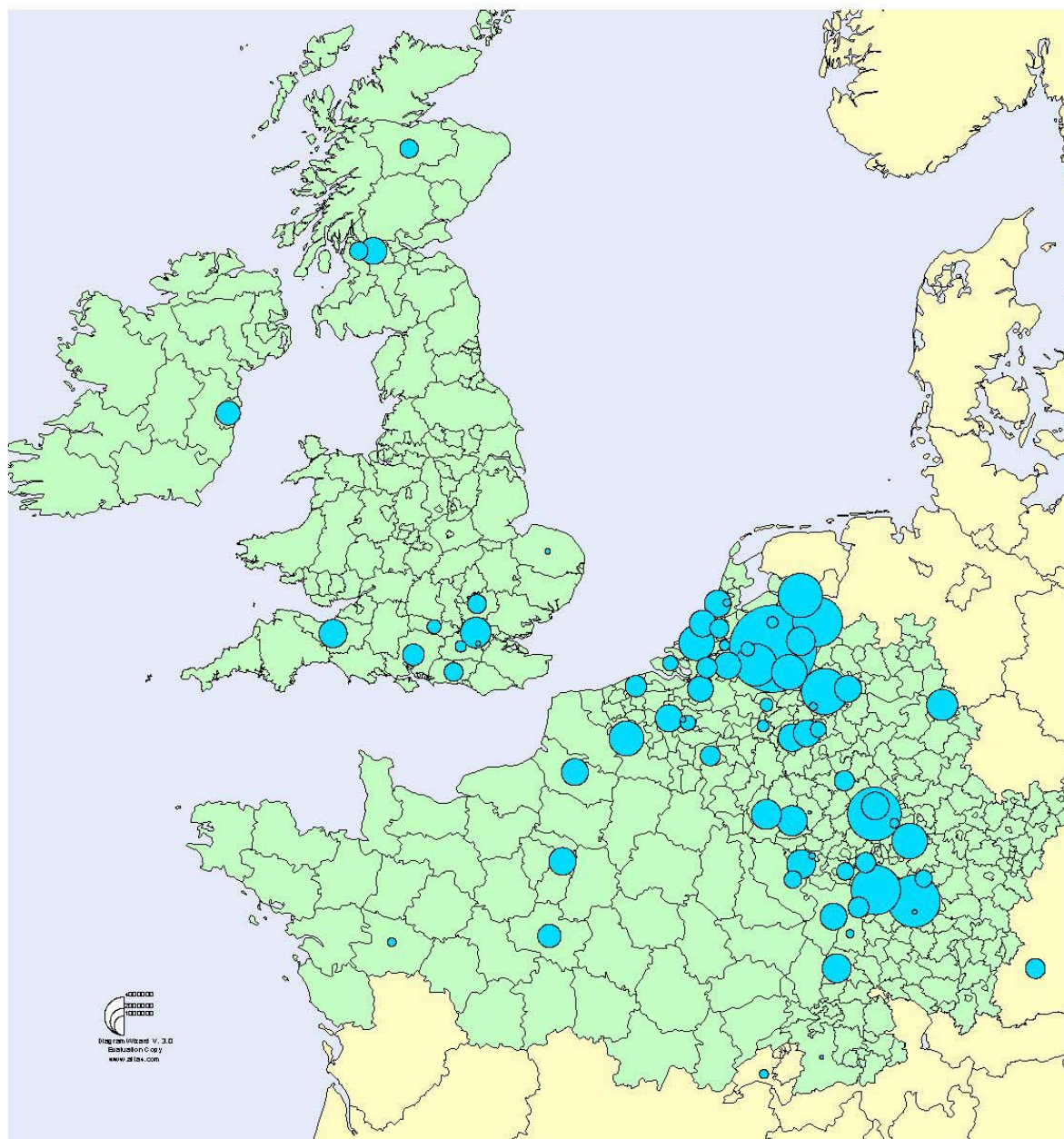


Alain COLARD, Chercheur ULB & Point de Contact Interreg3b



Carte 3

**Interreg IIIb : Budgets totaux des projets acceptés
Priorité 3 : Eau et risques d'inondations
(Situation septembre 2004)**



Alain COLARD, Chercheur ULB & Point de Contact Interreg3b

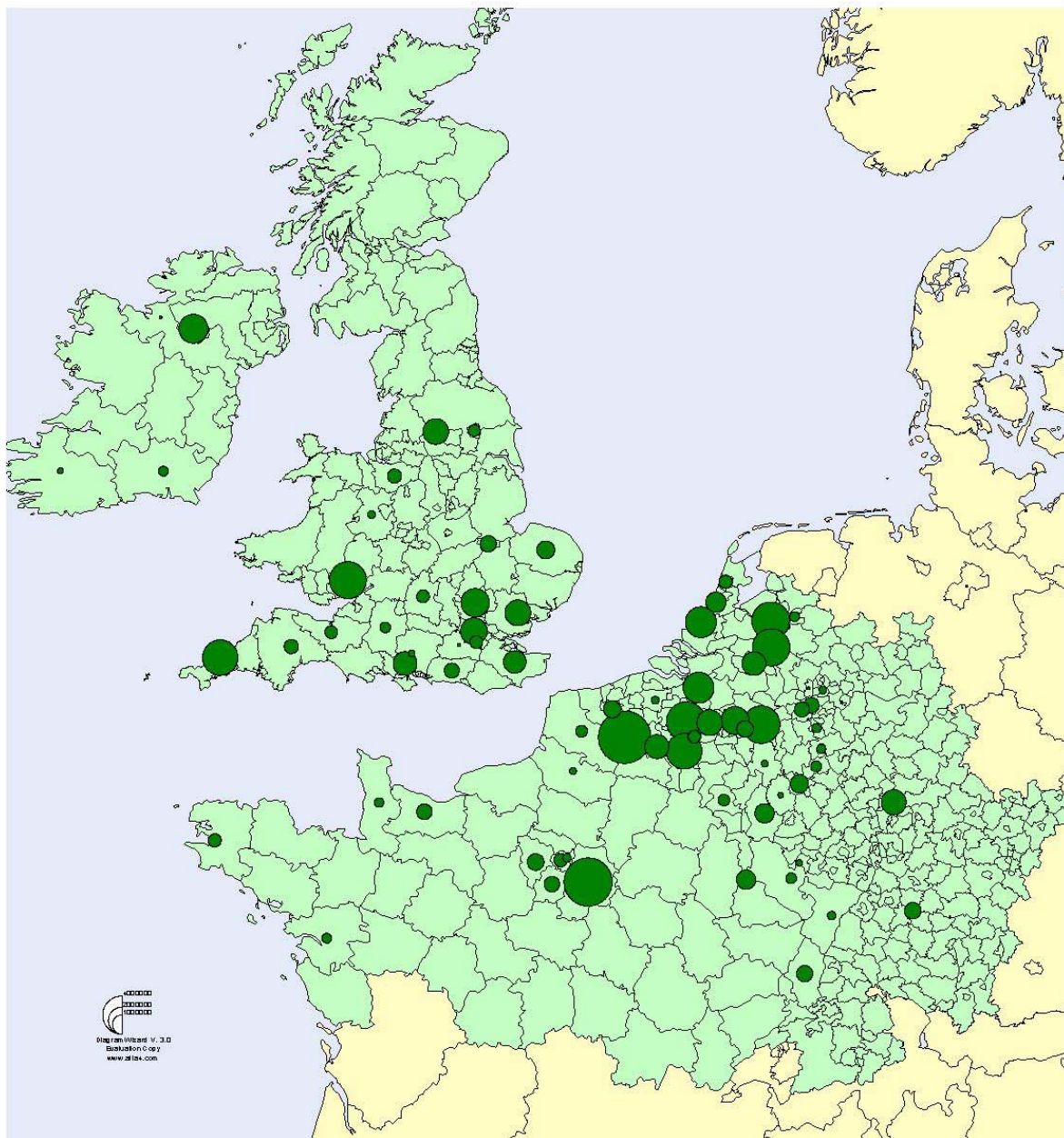


Carte 4

4. (*Carte 5*) Forte domination du Département du Nord et de la Belgique, très actifs dans des projets de conservation et valorisation de patrimoine bâti (« Septentrion », « PlanArch »,...), naturel (« Boundless Parks », « Pro-Bois », ...), des déchets (« Reduce ») ou terrains contaminés (« Berisp ») ... Forte présence pour une fois de la Région Parisienne, surtout par les projets « Encourage » sur des business-parcs en ville nouvelle, « Progress » sur les sites naturels fragiles, SOS (Conservation et développement durable des paysages ouverts).

5. (*Carte 6*) Logique maritime, où Brest est particulièrement actif voir leader dans plusieurs projets (« Mesh » sur la cartographie des habitats maritimes, « Cycleau » avec les Cornouailles sur la planification et la gestion des bassins hydrographiques et des côtes, « Corepoint » sur la gestion commune des côtes (ICZM) et « EMDI » pour un outil et une banque de donnée communs de gestion de la Manche.

**Interreg IIIb : Budgets totaux des projets acceptés
Priorité 4 : Patrimoine naturel et culturel
(Situation septembre 2004)**

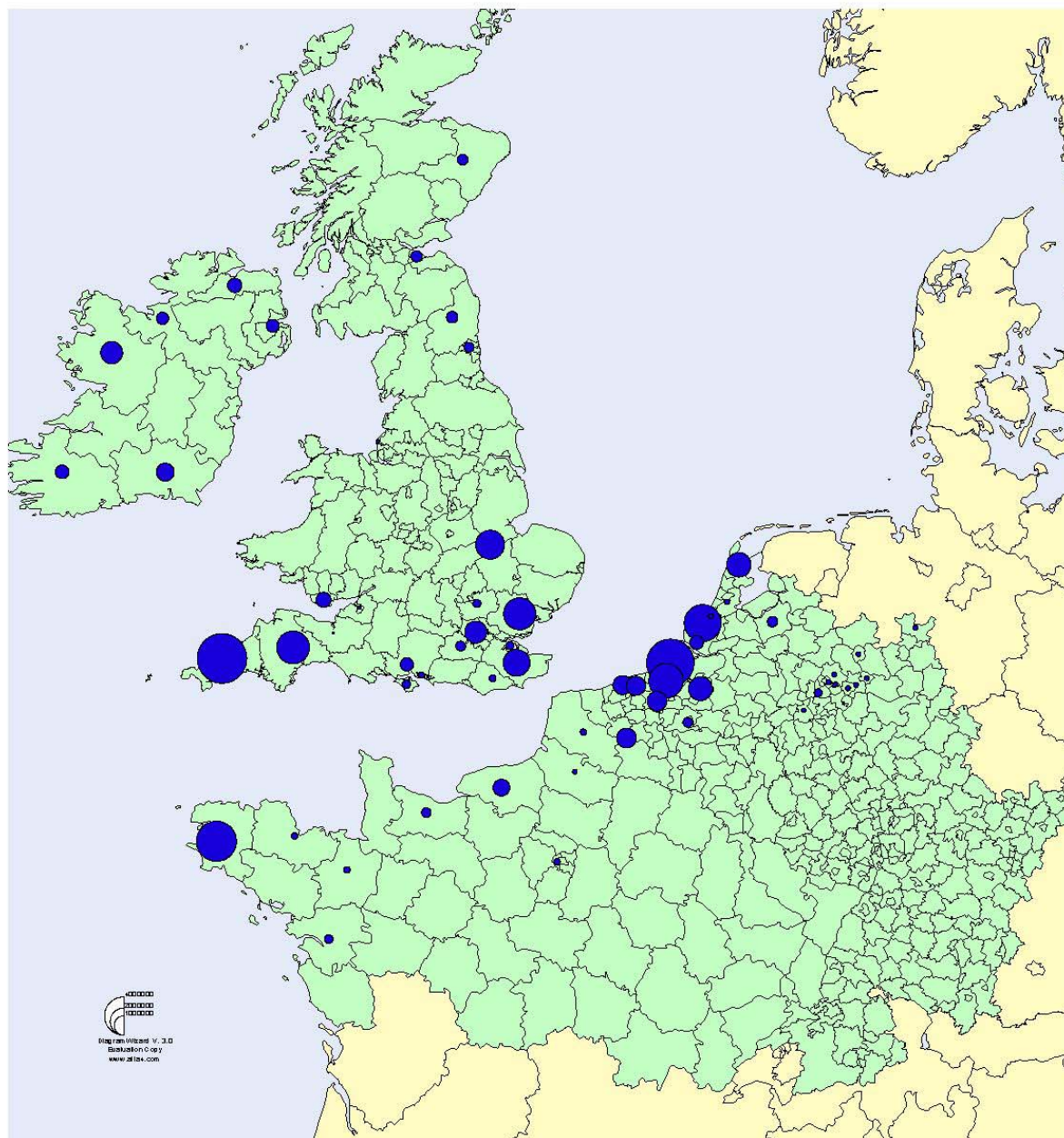


Alain COLARD, Chercheur ULB & Point de Contact Interreg3b



Carte 5

**Interreg IIIb : Budgets totaux des projets acceptés
Priorité 5 : Mers & ports (+ hinterlands)
(Situation septembre 2004)**



Alain COLARD, Chercheur ULB & Point de Contact Interreg3b



Conclusion :

La géographie des projets Interreg IIIB montre bien ici les régions (et ici surtout les acteurs publics) qui ont passé le cap de l'approche transnationale et ceux qui l'appréhendent. Très clairement, alors que ce programme concerne l'entièreté de l'espace européen, les villes et régions frontalières sont favorisées, mais là encore, s'il n'y a pas de politique régionale volontariste, ces fonds restent inconnus ou le programme rébarbatif.

Un effort d'information doit être mieux mené à l'intérieur des pays, en particulier en France. Une simplification du contenu ardu du dossier à monter, et aussi la possibilité de soumettre en français doivent être pensés, maintenant que « l'après 2006 » est en élaboration et que ces programmes seraient regroupés au sein d'une « Priorité 3 : coopérations ».

Un travail « top down » *Europe → Régions → Villes & autres acteurs locaux* favoriserait également l'émergence de projets-phares intéressant la politique européenne et mieux déclinés par les acteurs publics régionaux en actions locales concertées concrètes, alors que le programme actuel comporte non seulement les « gaps » géographiques observés ici mais également des « gaps » thématiques.

Néanmoins, ce programme compliqué fonctionne, et de plus en plus d'acteurs locaux ont compris que travailler en cumulant son savoir-faire avec celui de ses voisins est bien évidemment une opération éprouvante au départ, mais bien vite profitable pour tous (« win-win situation »).

Références :

- V.Biot, A.Colard et alii, Euroregion. In the heart of the European Union : five projects, common issues, strategic objectives scheme, Brussels, 1999, 102 pp.
- V. Biot, A. Colard : Challenges and Issues of Spatial Planning in the European Union : European Vision and Supraregional Co-operation, Belgeo, 2000, pp. 143-162
- V. Biot, J. Charles et A. Colard : Développement territorial, coopérations interrégionales ou transfrontalières et enjeux européens, Actes du colloque IGEAT, 2002, Editions de l'Université de Bruxelles
- Union européenne – Politique régionale : Feu vert pour l'Europe. Les projets de transports soutenus par le FEDER et le Fonds de Cohésion, Office des publications officielles des communautés européennes, 2000, 35 pp.
- Union européenne – Politique régionale : Les Fonds Structurels et leur coordination avec le Fonds de Cohésion, Office des publications officielles des communautés européennes, 1999, 43 pp.
- Union européenne – Politique régionale : Les Fonds Structurels en France (3 pp.) et Les Fonds Structurels en Belgique (3 pp.), éd. Thierry Daman, EC, DG Politique régionale, 2001
- Sites http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic, www.nweurope.org